



322

La Maire

Mesdames, Messieurs, les membres
du Conseil municipal

Dijon, le 4 juillet 2025

Nos réf. : NK / FB / CC

Affaire suivie par : Fabienne BESANÇON, Directrice des Assemblées

Objet : Convocation au Conseil municipal

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Je vous prie de bien vouloir participer à la prochaine réunion du Conseil municipal qui se tiendra :

Le samedi 12 juillet 2025 à 10 h 30

Hôtel de Ville – Salle de Flore

afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour ci-joint.

Les projets de rapports sont disponibles sur le portail des élus à partir du lien : <http://elus.dijon.fr>

Je vous rappelle que sous peine d'illégalité de la délibération, et conformément aux dispositions de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, aucun conseiller ne peut prendre part à la délibération concernant une affaire à laquelle il est intéressé en son nom personnel ou comme mandataire et susceptible de faire naître un risque de conflit d'intérêt. Si une telle situation se présente au vu des points inscrits à l'ordre du jour, le conseiller municipal concerné contacte sans délai le service des assemblées par mail à support-assemblees@metropole-dijon.fr pour l'informer de son départ sur le ou les points concernés, afin qu'il en soit tenu compte lors de la séance.

Pour toutes questions, Monsieur Michel VERPEAUX, déontologue reste à disposition à l'adresse suivante : michelverpeaux@orange.fr

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Nathalie KOENDERS



ORDRE DU JOUR

du Conseil Municipal

Séance du samedi 12 juillet 2025

OBJETS

RAPPORTEURS

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL

FINANCES

- 1 Rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté à la suite du contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Dijon pour les exercices 2018 et suivants

**Madame
KOENDERS**